

M. Jean Marc HUART, Directeur général de la DGESCO et son chargé de mission
Mme Clotilde FURINI, Présidente de l'APSMS
Mme Emilie DAVID, Chargée de veille pédagogique et numérique
M. Xavier CASTAING, Chargé de l'évolution des programmes et référentiels

L'APSMS a été reçue par Jean-Marc Huart, Directeur général de l'enseignement scolaire, dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée souhaitée par le Ministre Jean-Michel Blanquer.

Le Directeur général de l'enseignement scolaire souhaitait connaître nos réactions au rapport Mathiot et rappelle qu'à ce titre l'APSM est la première association de professeurs spécialistes à être reçue.

La Présidente de l'APSMS rappelle brièvement les missions de l'association et tout l'intérêt de maintenir une filière technologique dont la spécificité se trouve dans une démarche pédagogique inductive et l'acquisition de savoirs fondamentaux et spécifiques qui favorisent une poursuite d'études supérieures dans les domaines de la santé et de l'action sociale.

Les concours paramédicaux, sociaux et éducatifs, les BTS et DUT débouchent sur une bonne insertion dans les structures et associations à des postes d'encadrement et de techniciens supérieurs. L'université est une offre peu plébiscitée par les élèves, sauf par défaut, ce qui n'exclut pas des parcours de réussite dans certaines licences.

L'APSMS souhaite donc la poursuite de la pédagogie inductive à travers les activités technologiques actuelles proposées au sein de groupes à effectif réduit.

Nous insistons sur le fait qu'un grand nombre d'élèves de la filière sont issus de milieux modestes et qu'ils peuvent bénéficier dans de nombreux lycées d'heures à effectif réduit dans ces enseignements.

Monsieur Jean-Marc Huart reconnaît la « vraie spécificité de cette voie technologique » ayant lui-même participé à la rénovation en 2012 en tant que sous-directeur de la Direction des lycées et collèges.

Il nous interroge sur la mise en place du contrôle continu. Nous répondons que notre expérience des Activités interdisciplinaires et surtout du Projet technologique nous a familiarisé avec l'évaluation par compétences et que notre retour sur expérience depuis leur mise en place s'avère positive.

Nous soulignons par ailleurs que l'épreuve écrite nous permet de construire chez les élèves une véritable culture générale sanitaire et sociale se fondant sur des savoirs solides et des compétences écrites indispensables pour le post bac. La complémentarité entre la thématique et la méthodologie apparaît bien comme l'une des spécificités majeures de la filière.

Sur La question du Grand oral, nous soulignons que l'épreuve de projet technologique pourrait s'inscrire dans ce cadre de façon pertinente.

Concernant la structure modulaire préconisée par le rapport Mathiot, **M. Jean-Marc Huart est convaincu de la réussite de la spécificité des séries technologiques.**

L'association STSS/ BIO TECH en tant que future majeure ne semble pas remise en question. Nous argumentons sur le couplage de ces deux matières qui sont en cohérence et très complémentaires pour une poursuite d'études réussie.

En revanche il ne nous apporte pas de précisions sur le volume horaire de celles-ci.

Nous rappelons les volumes horaires actuels et la nécessité des groupes à effectif réduit.

Cet enseignement se retrouve dans la série ST2S mais aussi dans l'enseignement d'exploration Santé/Social de la classe de 2nde. Les deux programmes ont été conçus lors de la dernière réforme en complémentarité et offrent la possibilité pour l'élève de se préparer en particulier aux études d'infirmier et/ou paramédicales.

Les professeurs des disciplines respectives ont l'habitude de travailler ensemble et connaissent bien le profil des lycéens inscrits dans cette série. Ce couplage montre toute son efficacité notamment dans la réussite au baccalauréat et la poursuite d'études dans les filières sanitaires et sociales.

Des tests de positionnement seront réalisés en début de classe de seconde. Une attention particulière sera portée au niveau de la maîtrise de la langue française (écrit et oral)

Concernant les mineures, **des propositions de mineures intitulées « Démarche de projet ou méthodologie dans la santé et le social (Méthodologie d'enquête, gestion et suivi de projet ... à l'aide d'outils numériques) et « Santé publique » retiennent son attention.** Elles sont évoquées dans le cadre d'un approfondissement ou d'un complément d'enseignement.

Ces Mineures nous semblent adaptées pour les élèves souhaitant poursuivre en PACES ou dans le domaine paramédical car elles correspondraient alors à des modules enseignés en post-Bac .

L'APSMS souhaite que les disciplines Mineures soient en concordance avec la Majeure choisie afin de participer à la réussite du parcours d'orientation de l'élève et ainsi lui apporter les compétences attendues dans Parcoursup pour accéder à l'Enseignement supérieur.

L'entretien s'achève par le rappel que notre filière est attractive, le chargé de mission du Ministère évoquant à ce propos « le taux de pression élevé » pour entrer en formation.

Sur la question d'un moratoire possible à la réforme, Monsieur Jean-Marc Huart fait état des 5 mois de concertation qui ont déjà eu lieu : « un temps » suivra la décision du ministre présentée en conseil des ministres le 14 février. Il s'agira alors de travailler sur les programmes. **Nous mettons en avant cependant la complexité de cette réforme envisagée en un laps de temps très court.**

L'APSMS rappelle son souhait de participer à la réflexion sur les programmes en étant associée aux travaux, comme elle l'a été dans le passé, et participer à la réécriture des programmes pour apporter son expertise disciplinaire, aux côtés de l'Inspection Générale, de la DGESCO et sous l'égide du CSP.